

# 1. Lourdeur et complexification de la tâche

## 1.1 Élèves HDAA et règles de formation de groupes, incluant les classes d'accueil (secteur jeunes seulement)

- 1<sup>er</sup> aspect** : Ajouter des classes spéciales avec ratios et services adéquats et, dans la mesure du possible, les rendre plus homogènes.
- 2<sup>e</sup> aspect** : Équilibrer la classe régulière (pondération a priori de tous les élèves HDAA).
- 3<sup>e</sup> aspect** : Diminuer les ratios, incluant ceux des classes d'accueil et de francisation.

## 1.2 Soutien à l'enseignante ou l'enseignant et aux élèves

Deux terminologies utilisées :

- Secteur des jeunes : élèves HDAA.
- Secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes : élèves ayant des besoins particuliers.

## 1.2 Soutien à l'enseignante ou l'enseignant et aux élèves (suite)

**1<sup>er</sup> aspect :** Ajouter d'autres enseignantes et enseignants en appui aux classes régulières.

**2<sup>e</sup> aspect :** Garantir les services professionnels et de soutien nécessaires à chaque élève.

## 1.2 Soutien à l'enseignante ou l'enseignant et aux élèves (suite)

**3<sup>e</sup> aspect :** Simplifier le processus d'identification des élèves HDAA et en réduire la durée.

**4<sup>e</sup> aspect :** Revoir la définition d'élève à risque et limiter la durée possible de ce statut, afin de faire identifier l'élève, le cas échéant, aux fins de pondération.

## 1.3 Manque de temps et d'autonomie (secondaire, FP et EDA)

**1<sup>re</sup> question :** Augmenter le temps de nature personnelle (TNP) (sans dépasser les 32 heures) en diminuant d'autant le temps assigné en tâche complémentaire (comités, concertation avec les membres de l'équipe-école, études de cas pour les plans d'intervention, etc.).

## 1.3 Manque de temps et d'autonomie (préscolaire et primaire)

**2<sup>e</sup> question :** Remplacer une heure de tâche éducative par une heure de TNP.

### Primaire

- En confiant une matière (ECR, univers social ou autre) à une autre enseignante ou un autre enseignant.

## 1.3 Manque de temps et d'autonomie (préscolaire et primaire) (suite)

**2<sup>e</sup> question :** Remplacer une heure de tâche éducative par une heure de TNP.

### **Préscolaire**

- En remplaçant une heure d'activités d'éveil et de formation par des périodes de spécialités.

### **Spécialistes**

- En diminuant d'une heure le temps moyen d'enseignement.



## 1.3 Manque de temps et d'autonomie (tous les secteurs)

**3<sup>e</sup> question :** Retirer les surveillances autres que l'accueil et les déplacements de la tâche des enseignantes et enseignants (récréations, bibliothèque, cafétéria, corridors, etc.).

## **2. Précarité et entrée dans la profession**

## 2. Précarité et entrée dans la profession

**1<sup>er</sup> aspect :** Améliorer les conditions de rémunération des enseignantes et enseignants à statut précaire :

- Augmenter les taux (horaire, à la leçon, suppléance).
- Déplafonner le maximum en suppléance.
- Payer les suppléances aux enseignantes et enseignants sous contrat selon leur taux ou leur échelon.

## 2. Précarité et entrée dans la profession (suite)

**2<sup>e</sup> aspect :** Compléter la tâche éducative des enseignantes et enseignants à temps partiel proportionnellement à la tâche d'enseignement et rémunérer **TOUTES** les journées pédagogiques prévues au calendrier.

**3<sup>e</sup> aspect :** Introduire un système de mentorat volontaire prévoyant des libérations pour les mentores et mentors et les nouveaux enseignants et enseignantes.

# 3. Rémunération

### 3. Rémunération – volet intersectoriel

- Paramètres d'augmentation de salaire (141<sup>e</sup> jour) :
  - Mêmes augmentations pour l'ensemble du personnel des secteurs public et parapublic (2 % en avril 2018).
- Équité salariale
  - Application de la *Loi sur l'équité salariale*.
  - Plaintes en 2015 réclamant un rangement supérieur pour les enseignantes et enseignants de commissions scolaires.
  - Travail collaboratif de la CSQ et de la FSE pour préparer l'argumentaire.

### 3. Rémunération – volet intersectoriel (suite)

- Vous êtes ou serez aussi consultés à l'aide d'un autre cahier produit par la CSQ sur le volet intersectoriel :
  - Augmentations annuelles de salaire
  - Retraite
  - Droits parentaux
  - Disparités régionales

### 3. Rémunération – volet sectoriel

- 1<sup>er</sup> aspect :** Élimination de certains échelons (promesse de la CAQ).
- 2<sup>e</sup> aspect :** Rémunération additionnelle pour certains éléments qui alourdissent la tâche (formulaires, nombre élevé de préparations ou de plans d'intervention, etc.).
- 3<sup>e</sup> aspect :** Augmentation substantielle et déplafonnement des compensations pour dépassement d'élèves (aspect dissuasif).
- 4<sup>e</sup> aspect :** Contribution substantielle de l'employeur aux primes d'assurance.



# 4. Formation professionnelle

## 4. Formation professionnelle

- 1<sup>er</sup> aspect :** Considérer que le TNP est terminé lorsque le maximum du temps d'enseignement est atteint.
- 2<sup>e</sup> aspect :** Prévoir du temps pour obtenir la qualification légale.
- 3<sup>e</sup> aspect :** Obtenir plus de contrats permanents.

# 5. Éducation des adultes

## 5. Éducation des adultes

- 1<sup>er</sup> aspect :** Ajouter des journées pédagogiques à l'intérieur des 800 heures.
- 2<sup>e</sup> aspect :** Établir des maximums d'élèves par groupe.
- 3<sup>e</sup> aspect :** Obtenir plus de contrats permanents.